

Graham Fraser  
Commissaire aux langues officielles

***La coordination horizontale de la recherche :  
avantages et retombées***

Symposium : Les enjeux de recherche sur les langues officielles

Ottawa (Ontario)  
Le 11 janvier 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Le Commissariat est fier d'être associé à ce symposium organisé en collaboration avec le Secrétariat des langues officielles. J'aimerais remercier la ministre des Langues officielles et son équipe d'avoir réuni tous ceux et celles qui ont un rôle à jouer à l'égard de la recherche en matière de langues officielles.

Il est rare qu'autant de chercheurs, de représentants communautaires et de décideurs se réunissent pour discuter d'enjeux de recherche, surtout en matière de langues officielles. Pourtant, la recherche demeure une des forces motrices de la dualité linguistique. Elle est essentielle au gouvernement, tant pour appuyer et orienter le développement des politiques et des programmes que pour évaluer les progrès réalisés en matière de bilinguisme et de vitalité des communautés de langues officielles. Elle sert aussi à cerner les lacunes à combler au sein de ces communautés.

Dans le dernier numéro de la *Revue canadienne de science politique*, François Rocher, de l'Université d'Ottawa, présente une analyse du degré de prise en compte des travaux des universitaires francophones par les universitaires anglophones<sup>1</sup>. Son hypothèse, ou plutôt ses attentes, qui « paraissent légitimes », sont les suivantes :

Pour comprendre pleinement la réalité canadienne sociale et politique, on doit avoir conscience de sa complexité. Dans ce contexte, les chercheurs doivent prendre en compte les travaux effectués sur un sujet donné sans systématiquement ignorer un nombre important d'œuvres savantes, particulièrement lorsque celles-ci proviennent d'un milieu linguistique différent [traduction].

M. Rocher rattache ensuite l'hypothèse suivante sur la recherche à l'ensemble du pays :

Si le Canada, en tant que communauté politique (et communauté nationale, comme il est souvent qualifié par le Canada anglais), est composé de deux sociétés planétaires [...], la production d'œuvres savantes doit refléter cette réalité afin d'être *englobante* et *complète* [traduction].

Il termine son hypothèse normative en affirmant que la connaissance de la langue française, tout au moins la capacité de la lire, constitue un préalable pour une analyse sérieuse et approfondie du Canada.

---

<sup>1</sup> « The End of the “ Two Solitudes ”? The Presence (or Absence) of the Work of French-speaking Scholars in Canadian Politics », *Canadian Journal of Political Science /Revue canadienne de science politique*, 40:4 (décembre 2007) 833-857

Allocution prononcée au Symposium : Les enjeux de recherche  
sur les langues officielles  
Ottawa, le 11 janvier 2008

Selon M. Rocher, ce passage sera très controversé pour certains, mais ira de soi pour d'autres.

À mon avis, ça va de soi.

En bref, M. Rocher a analysé le taux de citation de sources francophones par des universitaires anglophones, ce qui lui a permis de conclure que très peu d'ouvrages francophones sont cités par les universitaires anglophones dont les sujets d'études portent sur le Canada. En fait, ce taux est de cinq pour cent.

Vous avez peut-être l'impression que je m'écarte de mon sujet, mais je crois qu'il s'agit d'un bon cadre de référence pour discuter des défis et des enjeux liés à la recherche en matière de langues officielles.

Comme vous le savez, nous devons relever de nombreux défis en ce qui a trait aux langues officielles. La sous-utilisation de la recherche comme outil dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes par les institutions fédérales m'apparaît être un de ces défis.

Vous avez discuté hier d'un exemple récent : Statistique Canada vient de rendre publiques certaines données de l'enquête post censitaire sur la vitalité des communautés. Si aucun décideur, agent de recherche au gouvernement ou chercheur ne s'y attarde, nous ne pourrions convenablement déterminer les paramètres à partir desquels se fait la continuité linguistique et le maintien de la langue maternelle en situation minoritaire. Sur quelles bases pouvons-nous élaborer des politiques? De même, si les communautés n'ont pas accès à cette recherche, comment pourront-elles adéquatement mettre en œuvre des stratégies de développement qui s'appuient sur une connaissance approfondie de leur propre situation?

Évidemment, les chercheurs, les agents de recherche et les représentants communautaires qui veulent effectuer des études rencontrent des obstacles concrets. J'aborderai ce sujet dans quelques minutes en vous présentant une étude sur les organismes subventionnaires de la recherche que nous venons tout juste de publier.

### **Le rôle des institutions fédérales au regard de la nouvelle partie VII**

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* nous permet de reconnaître le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Canada; langues que nous devons protéger pour assurer l'avenir de notre pays. Grâce à la partie VII de la *Loi*, les communautés qui ont lutté pour faire reconnaître leurs droits fondamentaux peuvent gérer leurs écoles, partager leur culture, avoir accès au système judiciaire et prendre leur place au sein de la société canadienne. Si nous voulons maintenir le cap, la recherche sur les langues officielles est primordiale.

En effet, les institutions fédérales sont aux premières loges des programmes, des politiques et des services aux communautés de langue officielle. Leurs activités doivent maintenant refléter les modifications apportées en 2005 à la partie VII de la *Loi*, selon lesquelles les institutions fédérales sont tenues de prendre des mesures positives pour promouvoir la dualité linguistique et assurer l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Afin que les institutions s'acquittent de ces nouvelles responsabilités, les recherches sur les langues officielles effectuées au sein des institutions fédérales et des universités doivent constituer la matière première pour façonner des politiques publiques témoignant d'une gestion éclairée de la question linguistique.

La recherche est une richesse et un bien public indispensable. On utilise souvent les fonds investis dans la recherche par un pays pour mesurer sa volonté d'ouverture à des solutions créatives répondant aux différents défis posés par les sociétés diversifiées dans lesquelles nous vivons. C'est pourquoi les institutions fédérales doivent non seulement faciliter les recherches sur les langues officielles, mais aussi les utiliser et en faire la diffusion. De telles actions, qui favorisent le développement des communautés ou la promotion des langues officielles, peuvent être considérées comme une mesure positive.

La partie VII ne signifie pas que le gouvernement fédéral doit prendre en charge les communautés. Ce n'est pas une ingérence dans les champs de compétence provinciale. Ce n'est pas non plus une utopie. Cependant, il est certain que la recherche en matière de langues officielles et son financement peuvent et doivent occuper une place importante dans ces mesures positives. Il revient maintenant au gouvernement fédéral de passer à l'action.

## **Partenariats**

Je ne suis pas le premier à souligner l'importance d'établir des partenariats entre les établissements postsecondaires, les chercheurs et les organismes de financement de la recherche en matière de langues officielles, les communautés et les institutions fédérales. Le présent symposium en est un bon exemple. Il faut éliminer la mentalité du travail en silos, surtout en ce qui a trait aux langues officielles.

Une telle démarche s'avère positive à plusieurs niveaux. Pour les chercheurs, un partenariat peut signifier un plus grand soutien financier, la mise en place d'une équipe de recherche, la possibilité de réseautage avec d'autres chercheurs, davantage de recherche-action au sein des communautés, l'établissement de centres de recherche ou même une productivité accrue quant aux recherches, mais surtout une plus grande qualité des recherches produites. Bien entendu, la poursuite de travaux de recherche est une étape indispensable, mais il faut également que les résultats soient diffusés. La transmission du savoir nécessite la vulgarisation des

résultats de recherche afin que les membres des communautés aussi bien que les décideurs de la fonction publique, y aient accès et les utilisent.

À l'heure actuelle, il existe certaines lacunes quant aux recherches en matière de langues officielles en raison de l'absence de partenariats, du manque de fonds et, souvent aussi, de ressources humaines pour les effectuer. De son côté, le Commissariat s'intéresse de plus en plus à la recherche et tente de combler les écarts en effectuant des recherches qui n'auraient pas nécessairement été entamées par d'autres.

### **Étude sur les organismes subventionnaires**

D'ailleurs, cette semaine, nous avons publié une étude sur le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche. Nous y avons formulé des recommandations et suggéré des pistes d'action dans le but d'améliorer les conditions dans lesquelles se produit la recherche; tant celle issue des établissements postsecondaires en situation linguistique minoritaire que celle portant sur des questions liées aux langues officielles.

L'étude a permis de recenser plusieurs obstacles que doivent surmonter les chercheurs des petites universités en milieu minoritaire. Elle montre qu'une faible priorité est accordée à la recherche sur les langues officielles et que les chercheurs francophones issus de ce type d'universités rencontrent des obstacles supplémentaires, notamment la prédominance de l'anglais comme langue de publication et la capacité limitée des membres des comités de pairs à évaluer les demandes soumises en français. De plus, les universités francophones ou bilingues sont, pour la plupart, de petits établissements possédant un mandat très différent de celui des grandes universités urbaines et de langue en situation majoritaire. Par conséquent, elles doivent surmonter d'autres embûches dont l'absence d'infrastructures de recherche, l'isolement physique et intellectuel des chercheurs par rapport à la communauté scientifique ainsi que les charges d'enseignement et de gouvernance plus importantes.

Les chercheurs, tant ceux issus de petits établissements que ceux qui étudient les langues officielles, déplorent également que les comités de pairs qui évaluent les demandes de subventions sont peu sensibilisés à leurs réalités particulières. Dans les conditions actuelles, les chercheurs des petites universités sont désavantagés par rapport à la concurrence des grandes universités et connaissent un taux de succès peu encourageant. Ils soutiennent même qu'ils s'abstiennent de soumettre des demandes de financement pour cette raison.

Si l'on veut s'assurer que ces chercheurs sont traités de manière équitable, ils doivent avoir accès à des outils et à des ressources adaptés à leur situation particulière. À cet égard, tant les agences fédérales de subventions de recherche que les gouvernements et les établissements postsecondaires ont un rôle important à jouer. Pour sa part, la recherche en matière de langues officielles doit être mieux intégrée

**Allocution prononcée au Symposium : Les enjeux de recherche  
sur les langues officielles  
Ottawa, le 11 janvier 2008**

aux programmes de recherche, aux plans et aux priorités des universités, des agences de financement de la recherche et du gouvernement.

Heureusement, les progrès sont possibles et la volonté de travailler conjointement est évidente. Dans le cadre de cette étude, et plus particulièrement lors d'un forum de discussion en novembre 2006, les chercheurs et les organismes subventionnaires ont proposé des idées et des pratiques novatrices destinées à encourager la recherche dans les établissements de langue officielle minoritaire et à favoriser la recherche en lien avec la dualité linguistique.

En analysant les défis soulevés et en tenant compte des pratiques exemplaires énoncées, nous avons formulé neuf recommandations, dont huit à l'intention des organismes fédéraux de financement de la recherche :

- Élaborer une stratégie pour faire la promotion des différents types de programmes de recherche offerts.
- Veiller à ce que l'évaluation soit adéquate dans les deux langues officielles.
- Établir un mécanisme de financement particulier à l'intention des petites universités bilingues et de langue officielle en situation minoritaire en vue de soutenir les capacités de recherche des professeurs et des étudiants, en plus d'accroître l'infrastructure de recherche de ces établissements.
- Réserver une enveloppe budgétaire pour encourager les petites universités de langue officielle en situation minoritaire à créer des centres de recherche et accroître leur capacité de conclure des partenariats et de travailler en réseau.
- Continuer à simplifier leurs processus de demande de financement en consultation avec les chercheurs universitaires.
- Mettre en place un mécanisme afin que les membres des comités d'examen par les pairs connaissent et comprennent mieux la réalité particulière des chercheurs dans les petites universités de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les obstacles auxquels ils se heurtent.
- Prévoir un financement stable réservé à la recherche sur des questions liées aux langues officielles et en diffuser les résultats.
- Tenir des données non regroupées sur les fonds versés aux établissements de langue officielle en situation minoritaire et à la recherche sur des questions liées aux langues officielles.

Finalement, comme dernière recommandation, je demande au Programme des chaires de recherche du Canada d'inviter les universités à créer et financer des chaires vouées à la recherche sur des questions liées aux langues officielles.

## **Perspectives d'avenir**

Cette étude a été menée parce que nous avons voulu aider les organismes de financement de recherche à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités en vertu de la partie VII de la *Loi*. En peignant le portrait du contexte de la recherche dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la recherche sur les questions liées aux langues officielles, de même qu'en faisant l'inventaire des initiatives déjà existantes, nous pensons avoir fourni une base solide sur laquelle vous pourrez appuyer vos prochaines démarches visant à améliorer la situation.

Les représentants des ministères fédéraux qui sont ici aujourd'hui auront à jouer un rôle primordial à cet égard. J'espère que le nouveau Plan d'action accordera une place importante à la question de la recherche et à la nécessité que les ministères se concertent par rapport à cet enjeu et qu'ils y accordent les ressources nécessaires.

## **Conclusion**

Pourquoi la recherche sur les langues officielles est-elle importante? Ce symposium nous a réunis parce que nous formons ensemble une boucle. Les chercheurs étudient la situation des minorités de langue officielle, les gouvernements ont besoin de recherches solides sur lesquelles fonder leurs politiques et leurs programmes pour mieux desservir l'ensemble de la population canadienne et les communautés dépendent de ces programmes pour s'épanouir.

Je vous encourage donc à continuer de travailler de concert et d'établir des partenariats entre les principaux intervenants.

Merci.